

# La lettre solidaire

N°3 - Mai 2025



## Edito...

### „ *L'injuste prix de notre alimentation* “...

De nos jours, nos paysan(ne)s sont confronté(e)s à plusieurs contradictions : produire en respectant la terre mais en restant compétitifs et abordables, travailler pour nourrir et non produire à n'importe quel prix, être rémunéré à sa juste valeur mais vendre ses productions à tou(te)s et non à une minorité.

Cette situation génère impuissance, colère, injustice.

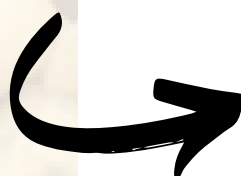
Les prix de l'alimentation découlent de la valeur „travail“ et, par choix politique, des coûts sociétaux (assumés par la société) pour compenser et/ou réparer les dégradations sociales, de santé et environnementales. Cependant, tous les coûts ne sont pas pris en compte, donc, ne correspondent pas à la réalité.

Après la seconde guerre mondiale, un contrat social est mis en place pour nourrir, proposer une alimentation bon marché et sûre (d'un point de vue sanitaire).

Aujourd'hui, il est nécessaire de rebâtir un nouveau contrat social pour redonner une transparence de la formation des prix, impliquer l'ensemble des citoyen(ne)s, faire évoluer les pratiques, limiter la course aux volumes (agroalimentaire, distribution et restauration), redonner une cohérence entre la valeur de la matière première (agriculteurs) et le prix du produit vendu (magasins), réguler le commerce international (normes),...

Doit-on choisir entre la dignité des uns (consommateurs) contre la dignité des autres (producteurs) ?

La finalité souhaitée pour tous les acteurs est un nouveau choix de société pour fournir à tou(te)s une alimentation saine, durable, accessible et rémunératrice...



**Lisez le rapport complet sur notre site  
[solidaritepaysans.org](http://solidaritepaysans.org)**

# A savoir...

## **Le crédit-bail**

Le contrat de crédit-bail, souvent appelé *leasing*, ou location avec option d'achat (LOA) est un contrat de location fixé pour une durée déterminée et assorti d'une promesse de vente à l'échéance.

Un crédit-bail permet d'avoir du matériel en bon état, dont les loyers peuvent être intéressants pour des raisons de fiscalités. Cependant, cela n'est pas sans risque !

Le coût total du crédit-bail est très élevé et il est intéressant de le comparer à un crédit classique. De plus, dès la moindre difficulté de paiement, la plupart des contrats prévoient la possibilité pour le crédit bailleur de rompre le contrat, souvent sans préavis, entraînant la restitution du matériel, le paiement des loyers restants dus et une pénalité de 10 %.

**Il est conseillé de bien lire les contrats de location et particulièrement les clauses de résiliation en cas de défaut de paiement !** Selon la situation, il est possible de privilégier des solutions alternatives comme le recours à une CUMA, à une location simple de courte durée, discuter avec les banques pour des prêts « classiques » ou encore favoriser les réseaux d'entraide et de solidarité.

## **L'agrivoltaïsme**

Depuis la loi AER (Accélération des Energies Renouvelables) de mars 2023 et ses décrets sortis en juin 2024, il est possible de mettre en place des projets agrivoltaïques, c'est-à-dire des panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles.

A première vue, l'agrivoltaïsme a tout pour plaire, un complément de revenu pour les agriculteurs, un développement des énergies renouvelables. Cependant, cela entraîne une concurrence sur le foncier avec des montants 10 à 30 fois supérieur à un fermage, ce qui pénalise les installations et rend les terres inaccessibles aux paysan-nes. De plus, cela abaisse la productivité des sols et nuit à la biodiversité.

**Mais attention, suivant le contrat, l'agriculteur-trice peut ne plus pouvoir choisir ce qu'il veut cultiver et ne pourra pas résilier le contrat d'une durée de 30 à 99 ans, sauf à coût exorbitant !** Si vous souhaitez vous engager, ne le faites pas à la légère, étudiez les propositions, négociez les clauses, envisagez le photovoltaïque sur bâtiments, même de manière autonome.

*Contactez nous !*

Solidarité Paysans Alsace  
La Taupré 68240 Fréland  
tel : 07 69 03 89 75  
alsace@solidaritepaysans.org  
www.solidaritepaysans.org/alsace

# Au niveau local...

## Retour sur notre Assemblée Générale, du 19 février à la Chambre d'Agriculture d'Alsace de Sainte Croix-en-Plaine

Le renouvellement des membres du Conseil d'Administration a vu le départ de Jean Hégy et Christian Piera, qui sont remerciés pour leur investissement dans l'association. Ils poursuivent tous deux leur engagement en tant que bénévoles. Une nouvelle administratrice, Elisabeth Crouzols, rejoint le Conseil d'Administration, bienvenue à elle !

La partie statutaire de l'Assemblée Générale s'est suivie d'une animation sur le changement climatique, conséquences et adaptation de l'agriculture. Trois personnes sont intervenues : Hélène Clerc de Bio en Grand-Est, qui nous a présenté les actions mises en place en Alsace, comme sensibilisation collective, agriculture biologique de conservation, hydrologie régénérative, filières de proximité, ... ; René Mochel, de la Chambre d'Agriculture, nous a présenté l'agriculture de conservation des sols (ACS) avec entre autre un travail du sol minimal, une couverture du sol maximal et une diversité dans l'assolement, ainsi que les freins rencontrés par les agriculteurs ; Florian Beck-Hartweg, vigneron indépendant bio, nous a présenté les actions qu'il a mis en place, afin d'avoir un système le plus résilient possible. Il voit son exploitation dans sa globalité en intégrant par exemple la vitiforesterie, la gestion du sol en travaillant avec l'herbe, ...



## Solidarité paysans Alsace, soutenu par l'Association des éleveurs de Vosgiennes du Haut Rhin !

Lors du premier Festival de la Vosgienne à Colmar les 5 et 6 avril 2025, 1 € par entrée à été versé à notre association. Un chèque de 4938 € a été solennellement remis à notre trésorier. Belle visibilité de Solidarité paysans Alsace, et merci aux organisateurs !

## Retour d'expérience d'un redressement judiciaire

Lors de l'accompagnement d'un agriculteur pour un redressement judiciaire, les accompagnateurs ont pu l'accompagner lors des séances au tribunal, mais également lors des réunions avec notamment l'administrateur judiciaire et le mandataire judiciaire. Cette présence a permis d'un côté de rassurer l'agriculteur et d'un autre côté de faciliter la discussion entre les personnes concernées et les particularités du milieu agricole.

Au niveau de l'agriculteur, la période d'observation, même si elle a un coût a permis à l'agriculteur de retrouver une sérénité avec la trésorerie dégagée et les liens avec les créanciers, qui se faisaient à travers le mandataire judiciaire. Cette période lui a permis de réfléchir à comment modifier son exploitation pour pouvoir rembourser ses dettes sans toute la pression morale des créances impayées.

# Au niveau national...

**Interpellation des syndicats : une indifférence qui interroge... et qui inquiète...**

**Solidarité Paysans a interpellé les cinq syndicats agricoles candidats aux élections Chambre agriculture (FNSEA, Jeunes Agriculteurs, Confédération Paysanne, Coordination Rurale, MODEF): « Que ferez-vous si vous êtes élus à la responsabilité des Chambres d'Agriculture ? ».**

Seule la Confédération Paysanne a répondu.

L'absence de réponse des autres syndicats nous interroge : quelle considération porte la Fnsea, qui va à nouveau diriger la grande majorité des Chambres, et la Coordination, qui va en diriger quatorze, sur Solidarité paysans et son travail auprès des agriculteurs en difficulté ? Et ceci alors que la future Loi d'Orientation Agricole va renforcer le rôle des Chambres d'Agriculture en matière d'installation et de transmission des fermes, que le monde agricole fait face à d'immenses enjeux sociaux et environnementaux...

La Confédération paysanne, qui dirige maintenant trois Chambres, soutient la proposition de Solidarité Paysans d'allonger à 8 ans la durée maximale des échéanciers de paiement des cotisations MSA. Elle est aussi d'accord d'encadrer les taux d'intérêts pratiqués en cas de retards de paiement, notamment par les coopératives, ainsi que d'exiger la fin de l'exclusion des aides agricoles (hors PAC) des agriculteur-trices en redressement ou en sauvegarde judiciaire. Dans le domaine de la santé, la Confédération paysanne revendique l'instauration d'un véritable arrêt de travail, le renforcement de la prévention et une amélioration de la reconnaissance des maladies professionnelles.

Elle défend également le droit au remplacement effectif permettant de faire face aux aléas de la vie et de garantir un meilleur équilibre entre sphère professionnelle et familiale.

## Pour soutenir notre action... Pensez à adhérer ou ré-adhérer !

Je, soussigné(e) (nom, prénom).....

Adresse: .....

Tel: ..... Courriel : .....

**adhère à Solidarité paysans Alsace et verse une cotisation de 35 €  
et éventuellement un don de .....€**

le ...../...../2024

Signature:

Chèque à l'ordre de Solidarité paysans Alsace à envoyer au trésorier:

Alexandre Bour, 13 rue haute 67220 Steige (un reçu fiscal vous sera envoyé pour la déduction d'impôts)



**Une autre manière de soutenir SP Alsace: proposez à vos amis, vos voisins le miel de l'Abeille Paysâme !**  
A commander à Dominique au 06 66 12 00 38

**Pour chaque pot vendu, c'est 3 euros pour soutenir les paysans en difficulté**